



République Française

# COMMUNE DE KURTZENHOUSE

## ARRETE DU MAIRE portant délégation de signature

Le Maire de la Commune de Kurtzenhouse

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R 2122-8 et R 2122-10;

Considérant la nécessité pour la bonne marche des services de procéder à une délégation de signature du Maire, en l'absence ou en cas d'empêchement des Adjointes ;

Considérant que Madame Nadine VOLKRINGER est titularisée dans un emploi permanent de rédacteur territorial ;

### A R R E T E

Article 1 : Il est donné délégation de signature à Madame Nadine VOLKRINGER, rédacteur, secrétaire de mairie pour :

- la légalisation des signatures,
- la réception des déclarations, la transcription et la mention en marge des actes d'Etat civil, la délivrance de toutes copies et extraits quelle que soit la nature des actes,
- la réalisation de l'audition commune ou des entretiens séparés, préalables au mariage.
- la réception des demandes de Pacte Civil de Solidarité,
- la certification de la conformité des photocopies qui lui sont présentées conformément à l'article L. 2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- la signature des attestations relatives à l'état civil et à la domiciliation des administrés

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Haguenau-Wissembourg
- Madame le Procureur de la République
- l'intéressée
- affiché en Mairie
- aux archives

Fait à Kurtzenhouse, le 5 mai 2026



Marc MOSER

Notification à l'intéressée le : 5 mai 2026

Signature de Mme VOLKRINGER valant notification

et exemplaire de signature:

Accusé de réception en préfecture  
067-216702522-20260506-A2605-AR  
Date de télétransmission : 06/05/2026  
Date de réception préfecture : 06/05/2026